

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
6 août 2020
n° 28 / 7873^e
pages 1569 à 1616

CHRONIQUE / Santé publique

Les Principes ELI pour la crise du Covid-19

Avant-propos

> *Bruno Lasserre*

1580

Présentation des 15 Principes ELI

> *European Law Institute*

1583

ÉDITORIAL

1569 Les volontés, *Rémy Cabrillac*

ACTUALITÉS

- 1572 Gestation pour autrui : conventionnalité de la jurisprudence française
- 1573 Urbanisme (démolition des ouvrages non conformes) : constitutionnalité sous réserve du régime
- 1574 Incendie (patrimoine culturel) : absence de protection spécifique
- 1575 Détention provisoire (Covid-19) : validité du recours à la visioconférence
- 1575 Détention provisoire (débat différé) : respect des droits de la défense
- 1575 Détention provisoire (appel immédiat) : computation du délai
- 1576 Collectivités territoriales (simplification des expérimentations) : projet de loi organique

POINT DE VUE

1578 *Class actions* à la française : abondance d'actions nuit-elle ?, *Matthieu Brochier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1588 **Panorama**: Droit des dessins et modèles interne et communautaire, *Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina*
- 1599 **Notes**: Contrefaçon de marque et commerce électronique : pour une nouvelle responsabilité des plateformes de vente en ligne, *note sous CJUE 2 avr. 2020, Alexandra Mendoza-Caminade*
- 1608 L'incertaine qualification, au sens du Règlement Bruxelles I bis, de l'action en recouvrement de cotisations intentée par un ordre professionnel, *note sous CJUE 5 déc. 2019, Clémentine Legendre*

ENTRETIEN

1616 Jacques Moury – Rapport du Haut Comité Juridique de la Place financière de Paris sur les nullités en droit des sociétés

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 581 IZ

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Rémy Cabrillac

1569

Les volontés



ACTUALITÉS

1572

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui :
conventionnalité de la jurisprudence française,
CEDH 16 juill. 2020

1573

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (démolition des ouvrages
non conformes) : constitutionnalité sous réserve
du régime, *Cons. const.*, 31 juill. 2020

1574

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Incendie (patrimoine culturel) :
absence de protection spécifique

Procédure pénale

Détention provisoire (Covid-19) :
validité du recours à la visioconférence,
Crim. 22 juill. 2020

Détention provisoire (débat différé) :
respect des droits de la défense,
Crim. 22 juill. 2020

Détention provisoire (appel immédiat) :
computation du délai, *Crim.* 22 juill. 2020

1576

DROIT PUBLIC

Droit constitutionnel

Collectivités territoriales (simplification
des expérimentations) : projet de loi organique



POINT DE VUE

1578

*Class actions à la française :
abondance d'actions nuit-elle ?*
par Matthieu Brochier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

Les Principes ELI pour la crise du Covid-19

1580

Avant-propos
par Bruno Lasserre

1583

Présentation des 15 Principes ELI
par l'European Law Institute

PANORAMA

1588

Droit des dessins et modèles interne
et communautaire
janvier 2019 – juin 2020
par Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina

NOTES

1599

Contrefaçon de marque et commerce électronique :
pour une nouvelle responsabilité des plateformes
de vente en ligne, *note sous CJUE 2 avr. 2020*
par Alexandra Mendoza-Caminade

1608

L'incertaine qualification, au sens du Règlement
Bruxelles I bis, de l'action en recouvrement
de cotisations intentée par un ordre professionnel,
note sous CJUE 5 déc. 2019
par Clémentine Legendre

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 3 septembre 2020**



ENTRETIEN

1616

Jacques Moury – Rapport du Haut Comité Juridique de la Place financière de Paris
sur les nullités en droit des sociétés

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**